

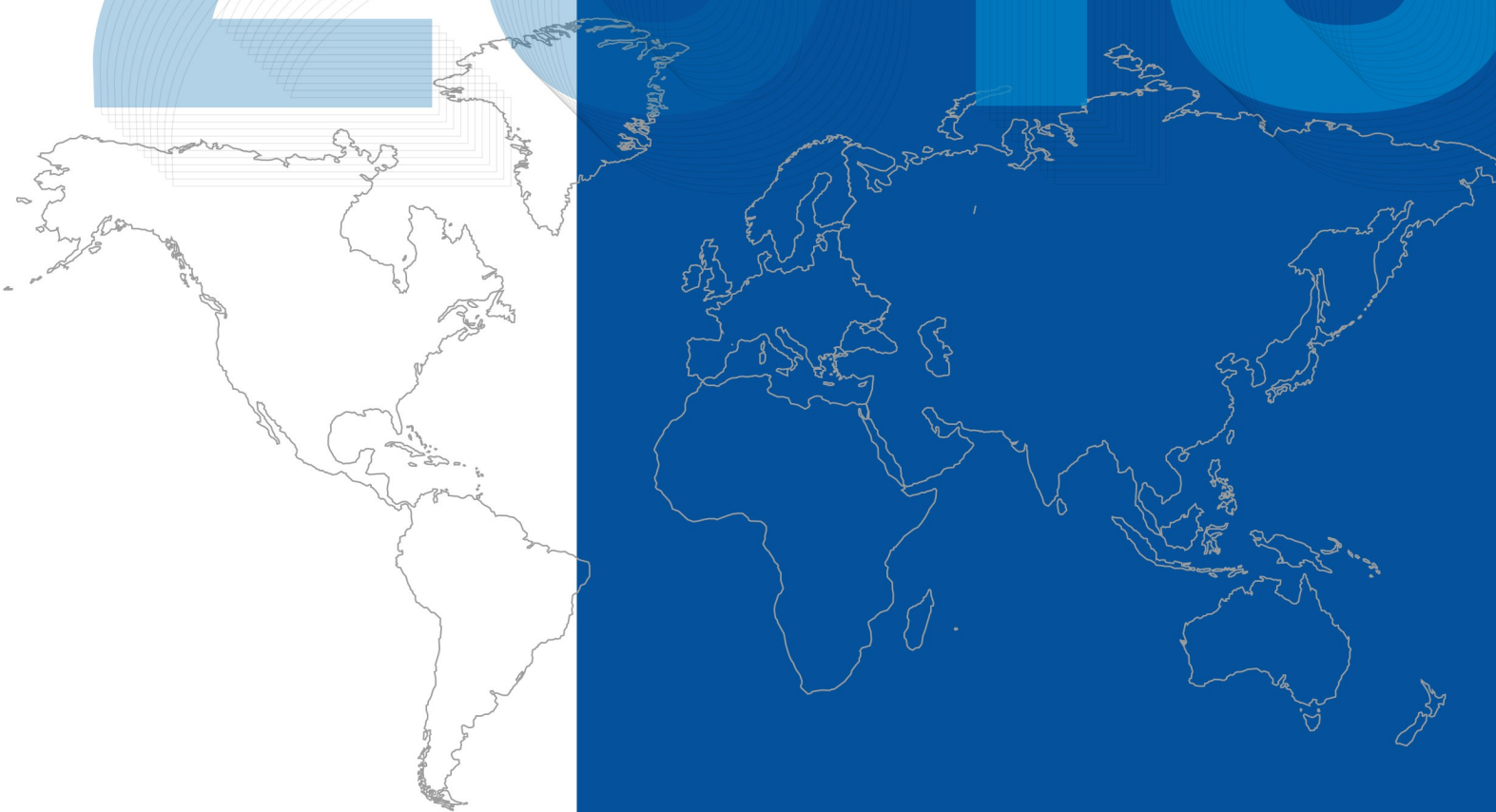
RAPPORT ANNUEL

APDD
20

L'AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT
2018

DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
FRANÇAISES

18



SOMMAIRE

PRÉFACE DE JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES / P5

INTRODUCTION / P7

CADRE LÉGISLATIF ET MÉTHODOLOGIQUE DE COLLECTE
DE L'APD DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
FRANÇAISES / P8

TENDANCES DE LA TÉLÉDÉCLARATION
DE L'APD 2018 / P9

CHIFFRES-CLÉS DE L'APD 2018
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES / P10

L'APD 2018 DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DANS LES PAYS DU SAHEL / P13

L'APD 2018 DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE
SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION / P15

L'APD DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DES PAYS
DE L'OCDE : TENDANCES ET ÉTAT DES LIEUX / P18

ANNEXES / P21



© R. Pellegrino/MINDEF

PRÉFACE DE **JEAN-YVES LE DRIAN** MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les collectivités territoriales ont un rôle crucial à jouer dans notre politique de développement et de solidarité internationale.

Forts de cette conviction, nous avons tenu à les associer à la préparation de la feuille de route française de mise en œuvre des objectifs de développement durable que le président de la République a présentée à New York à l'occasion de la dernière Assemblée générale des Nations unies.

Face aux défis du développement agricole et de l'assainissement de l'eau, aux défis de l'éducation et de la formation, aux défis de la lutte contre le changement climatique et de la ville durable et bien sûr aux défis de la gouvernance locale, nos territoires disposent d'une expérience et d'une expertise considérables. Ils doivent continuer à en faire bénéficier nos partenaires du Sud en multipliant les projets de coopération.

Le dialogue engagé dans le cadre de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) et du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), déjà très fructueux, doit donc se poursuivre autour de nos priorités communes, qu'elles soient sectorielles ou géographiques, et de la préparation du Sommet Afrique-France de juin 2020, qui sera consacré à la ville et aux territoires durables.

Comme le montre ce rapport, nos régions, nos départements et nos communes ont investi, en 2018, 116 millions d'euros au titre de l'aide publique au développement (APD), ce qui représente une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse reflète les nouvelles formes de solidarité à l'œuvre dans nos territoires, notamment en direction des réfugiés présents en France. Une telle mobilisation est tout à l'honneur de nos collectivités et de leurs élus. Mais, ne serait-ce justement que pour apporter des réponses aux causes profondes des migrations, j'encourage nos collectivités à poursuivre et à renforcer leur effort d'APD mis en œuvre à l'étranger.

Conformément à l'objectif fixé par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2018 de doubler d'ici 2022 les fonds d'APD dévolus au soutien de l'action extérieure des collectivités territoriales le budget que consacre mon ministère à accompagner les collectivités est en hausse. Je compte sur elles pour répondre à cette exigence de changement d'échelle.

Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères



APD des collectivités territoriales françaises s'élève en 2018 à **116,1 millions d'euros**, avec l'aide aux réfugiés sur le territoire français, soit **1 % de l'APD française** qui s'élève en 2018 à **10,3 milliards d'euros (0,43 % du revenu national brut)**. Hors aide aux réfugiés, l'APD des collectivités territoriales françaises en 2018 s'élève à **49,7 millions d'euros**.

L'APD des collectivités territoriales françaises en 2018



Un montant total de **116,1 millions** d'euros en 2018.



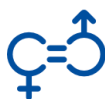
10 premiers pays bénéficiaires : Madagascar, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Maroc, Haïti, Bénin, Togo, Cameroun et Arménie. Ils représentent à eux seuls **52,5 % de l'APD bilatérale** des collectivités territoriales françaises (hors aide aux réfugiés).



2,8 millions d'euros d'APD des collectivités territoriales françaises sont consacrés à la **sensibilisation au développement et à la solidarité internationale** en France.



La France se place en **troisième position** en matière d'APD des collectivités territoriales des pays de l'OCDE en 2013.



28 % des dépenses d'APD des collectivités territoriales françaises ont un impact en faveur de l'**égalité entre les femmes et les hommes**.



À vos agendas : la prochaine campagne de collecte de l'APD des collectivités territoriales françaises sera ouverte du **15 avril au 31 mai 2020** sur le site www.cncd.fr.

Les cinq principaux secteurs de l'APD des collectivités (hors aide aux réfugiés)



Eau et assainissement



Agriculture



Éducation
et formation professionnelle



Gouvernance
et société civile



Politique en matière
de population, santé et fertilité

Ces cinq secteurs représentent 55 % de l'APD des collectivités territoriales françaises, hors aide aux réfugiés.

CADRE LÉGISLATIF ET MÉTHODOLOGIQUE DE COLLECTE DE L'APD DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES

Chaque année, il est demandé à toutes les collectivités territoriales françaises et à leurs groupements, **au titre de l'article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales**, de déclarer leur contribution à l'APD, soit :

- les montants alloués dans le cadre de leurs projets de coopération décentralisée et de leurs autres actions extérieures menés dans des pays en développement ;
- les subventions versées à des associations locales ou à des ONG (en France ou dans le pays partenaire) afin qu'elles mettent en œuvre leurs projets de développement ;
- les dépenses de service et les charges de suivi de ces actions ;
- les montants versés au bénéfice d'organisations internationales multilatérales ;
- et depuis 2017, les actions de sensibilisation au développement, d'aide aux réfugiés et d'appui à l'accueil des étudiants étrangers (provenant des pays éligibles à l'APD).

Les données sont déclarées en ligne entre le 15 avril et le 31 mai de chaque année sur le **site de la CNCD** (www.cncd.fr), administré par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT). En effet, la déléguée à l'action extérieure des collectivités territoriales assure notamment le secrétariat général de la CNCD.

Une **note de la DAECT, relayée par les préfetures**, rappelle chaque année aux collectivités territoriales l'obligation de déclarer en ligne les données portant sur leurs versements au titre de l'APD. **Depuis 2015, cette déclaration est une condition d'octroi d'un cofinancement du MEAE.**

Les résultats de cette déclaration sont ensuite pris en compte par la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le **Rapport annuel sur la coopération pour le développement** dans lequel apparaissent les montants imputables aux collectivités territoriales. Ils figurent également sur l'[Atlas français de la coopération décentralisée](#). Ce recueil de données financières permet de valoriser l'effort des collectivités territoriales en matière d'aide au développement et de faire reconnaître leurs actions auprès des institutions multilatérales.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES : APD ET AIDE AUX RÉFUGIÉS

Le montant total de l'APD des collectivités territoriales françaises, soit 116,1 millions d'euros, comprend l'aide aux réfugiés sur le territoire français. L'aide aux réfugiés est comptabilisée dans l'APD des collectivités territoriales depuis l'année budgétaire 2016.

Par réfugié, on entend toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors de son pays d'origine. Peut également être comptabilisée dans cette rubrique l'aide apportée à des personnes qui ont fui leur domicile pour cause de guerre civile ou de troubles graves.

Les dépenses allouées par le secteur public au profit des réfugiés (dont les mineurs isolés) pendant les douze premiers mois de leur séjour en France ont donc été comptabilisées en APD.

L'APD 2018 des collectivités territoriales relevant de l'aide aux réfugiés s'élève à **66,4 millions d'euros, contre 50 millions d'euros en 2017.**

Dans ce rapport, afin de préserver un périmètre d'étude et de comparaison identique à celui des années précédentes, l'APD détaillée et comparée dans la plupart des tableaux et graphiques est comptabilisée hors aide aux réfugiés.

TENDANCES DE LA TÉLÉDÉCLARATION DE L'APD 2018

En 2018, l'APD totale des collectivités territoriales **a donc augmenté de 15,5 millions d'euros, soit 15,4 % par rapport à 2017**. Toutefois, si l'on considère l'APD des collectivités territoriales hors aide aux réfugiés, soit 49,7 millions d'euros, on constate seulement une très légère baisse par rapport à 2017 (-1,8 %), confirmant une stabilité de l'APD autour de 50 millions depuis 2016 après une baisse importante en 2016.

Comme chaque année, les **chiffres déclarés par les collectivités territoriales doivent être nuancés**. En effet, certaines collectivités n'ont pas satisfait à l'obligation de déclaration et les dépenses déclarées sont souvent sous-évaluées (par exemple : salaires des personnels en mission parfois non comptabilisés) ou non identifiées comme des dépenses d'aide au développement (indemnités des volontaires de solidarité internationale par exemple). On observe par ailleurs une sous-déclaration dans les pays émergents. De plus, l'APD est généralement déclarée par les directions des relations internationales des collectivités. Or, l'action extérieure vers les pays en développement est aussi déployée par d'autres services de ces collectivités, qui ne communiquent pas toujours les montants de ces projets à leurs directions des relations internationales.

On constate cependant que le nombre de collectivités ayant déclaré a nettement augmenté depuis quelques années (470 collectivités déclarantes en 2019 contre 373 en 2017). Le principe de la déclaration est donc de mieux en mieux connu et compris des collectivités territoriales françaises, malgré une nécessité de poursuivre la sensibilisation des groupements à l'obligation de télé déclarer leur APD, pour stabiliser le nombre de déclarants parmi ces structures de création récente (-11 déclarants par rapport à 2017).

En comparaison de l'année précédente et hors aide aux réfugiés, **les flux de 2018 ont baissé de 915 718 euros par rapport à 2017 (-1,8 %)**. On constate :

- Un maintien de l'APD déclarée par les régions autour de 16 millions d'euros (soit 32 % de l'APD) ;
- Une baisse de 738 221 euros (soit -6,7 %) pour les conseils départementaux (21% de l'APD). Cette tendance se maintient depuis 2012 et peut certainement s'expliquer notamment aux conséquences de la loi NOTRe en termes de redéfinition des compétences départementales ;
- Une légère baisse de 278 638 euros (soit -2,3 %) pour les groupements, intercommunalités et métropoles (24 % de l'APD) sans doute pour partie imputable à la diminution des déclarants ainsi qu'à la baisse de leur action internationale pour celles ayant répondu (pouvant s'expliquer par un manque de relations historiques avec l'étranger pour ces structures de création récente) ;
- Une légère hausse de 301 376 euros (soit 3%) pour les villes de plus de 100 000 habitants (18 % de l'APD) ;
- Une baisse de 191 269 euros (soit -7 %) pour les villes de moins de 100 000 habitants (5 % de l'APD) faisant suite cependant à une hausse importante du nombre de déclarants en 2018.

(Voir « Répartition de l'APD par niveau de collectivité territoriale », p.23)

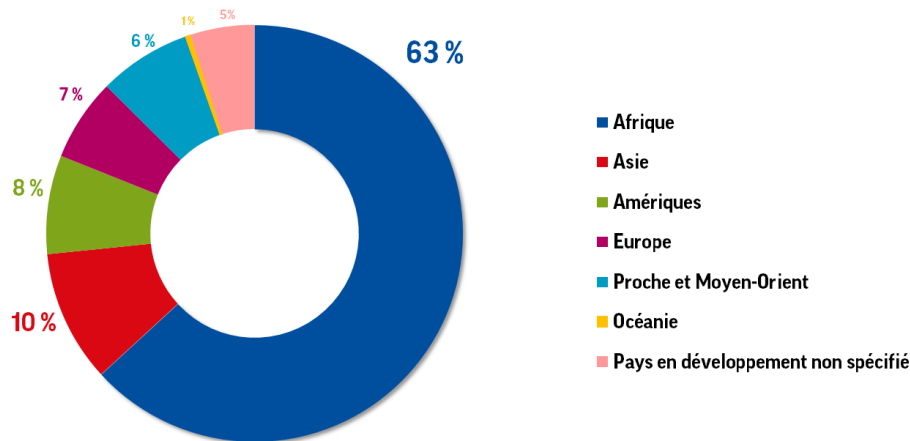
CHIFFRES-CLÉS DE L'APD 2018 DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les **principales collectivités territoriales** contributrices à l'APD 2018 (hors aide aux réfugiés) sont :

Paris	13 % de l'APD
Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	6,4 % de l'APD
Service public de l'assainissement francilien	5,6 % de l'APD
Syndicat des eaux d'Île-de-France	4,9 % de l'APD
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	4,9 % de l'APD
Conseil régional d'Île-de-France	4,5 % de l'APD
Conseil départemental des Hauts-de-Seine	4,2 % de l'APD
Conseil départemental des Yvelines	3,5 % de l'APD
Grand Lyon	4,1 % de l'APD
Conseil régional de l'Occitanie	3,7 % de l'APD

(Voir « Répartition de l'APD 2018 par niveau de collectivité territoriale », p.23)

La **répartition de l'APD des collectivités territoriales par zone géographique** (hors aide aux réfugiés) est la suivante :



Selon la **zone géographique**, les **principaux pays bénéficiaires** (hors aide aux réfugiés) sont :

Afrique orientale et océan Indien	Madagascar, Comores, Rwanda (80 % de la zone)
Afrique subsaharienne	Sénégal, Mali, Burkina Faso, Bénin et Cameroun (73 % de l'APD de la zone)
Afrique du Nord	Maroc et Mauritanie (79 % de l'APD de la zone)
Asie	Vietnam, Cambodge, Philippines et Chine (83 % de l'APD de la zone)
Amériques du Nord, centrale et Caraïbes	Haïti, Cuba, Mexique et Salvador (97 % de l'APD de la zone)
Amérique du Sud	Équateur, Brésil et Colombie (70 % de l'APD de la zone)
Europe	Arménie et Serbie (46 % de l'APD de la zone)
Proche et Moyen-Orient	Territoires palestiniens et Liban (68 % de l'APD de la zone)

L'APD des collectivités territoriales françaises dans les 19 pays prioritaires de l'APD française, définis lors du CICID, représente **24 465 898 euros, soit 49 % de l'APD bilatérale des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés.**

(Voir « Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2018 par zone géographique et par pays », p. 39).

D'un **point de vue thématique**, l'APD des collectivités territoriales est principalement fléchée sur les **secteurs suivants** (hors aide aux réfugiés et frais administratifs) :

- Eau et assainissement : 22 % ;
- Agriculture : 11 % ;
- Aide plurisectorielle : 8 % ;
- Éducation et formation : 8 % ;
- Gouvernement et société civile : 7 %.

À noter que **ces secteurs représentent 56 % de l'APD bilatérale** hors aide aux réfugiés.

(Voir « Tableau 8 : Répartition de l'APD 2018 des collectivités territoriales par secteur », p.28)

La loi Oudin-Santini de 2005, relative à l'action extérieure des collectivités territoriales, continue de jouer un rôle incitatif. Celle-ci permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le plafond des dépenses est fixé à 1 % des ressources affectées jusqu'ici à ces services, soit un total déclaré pour le secteur eau assainissement de **11 035 255 euros** en 2018 (22 % de l'APD hors aide aux réfugiés).

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est, historiquement, le secteur le plus élevé de l'APD des collectivités territoriales françaises.

L'amendement Pintat (2006) a permis d'élargir le dispositif 1 % au secteur de l'énergie. Les acteurs du service public de distribution de l'électricité et du gaz peuvent ainsi consacrer jusqu'à 1 % de leur budget à des actions de solidarité internationale dans le domaine de la distribution publique d'électricité et de gaz.

En 2018, l'APD des collectivités territoriales dans le secteur de l'énergie (production, distribution) s'élève à **1 362 976 euros** (soit 3 % de l'APD hors aide aux réfugiés).

La loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et solidarité internationale adoptée le 7 juillet 2014, a permis d'étendre le dispositif du 1 % eau et assainissement au secteur des déchets. Désormais, « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères peuvent mener, dans la limite de 1 % des ressources affectées aux budgets de ces services, des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages. »

En 2018, l'APD des collectivités territoriales dans le secteur de la gestion des déchets s'élève à **1 307 208 euros** (soit 3 % de l'APD hors aide aux réfugiés).

En 2018, on notera également l'importante augmentation de l'APD des collectivités territoriales dans deux secteurs :

- **Le gouvernement et la société civile**, qui passe de 2 768 099 euros en 2017 à **4 038 738 euros en 2018 – soit une augmentation de 46 %** –, ce qui fait de ce secteur le quatrième secteur de l'APD des collectivités territoriales françaises ;
- **La sensibilisation au développement en France**, ce qui, selon la définition du CAD de l'OCDE signifie « tout financement d'activités visant à accroître le soutien du public dans le pays donneur pour les efforts de coopération pour le développement et à rendre la population plus consciente des besoins et problèmes du développement ». L'APD des collectivités territoriales dédiée à ce secteur continue d'augmenter en passant de 2 454 640 euros en 2017 à **2 836 710 euros en 2018 – soit une augmentation de 16 %** - après avoir augmenté de 64 % l'an dernier ;
- Enfin, le **soutien budgétaire général**, qui passe de 253 008 euros en 2017 à **870 071 euros en 2018, soit une augmentation de 244 %**.

Par ailleurs, depuis 2017, la déclaration de l'APD des collectivités territoriales françaises intègre la notion des « marqueurs » de l'OCDE. Les marqueurs sont des indicateurs chiffrés (0, 1, 2) permettant de connaître les impacts de chaque dépense d'APD sur les priorités en matière de développement de manière transversale. Les marqueurs étudiés cette année sont les suivants :



Égalité entre les femmes et les hommes : ce marqueur permet de noter les dépenses qui prennent en compte l'égalité entre les femmes et les hommes, au moment de l'élaboration des projets et de leur mise en œuvre.



Développement participatif/bonne gestion des affaires publiques : ce marqueur permet de mesurer les impacts de la dépense d'aide au développement sur une meilleure gouvernance et une meilleure démocratisation, participative et inclusive, aux échelons local, régional et national.



Biodiversité : ce marqueur permet de mesurer les dépenses d'APD qui prennent en compte la préservation de la biodiversité d'un territoire au moment de l'élaboration du projet et de sa mise en œuvre.



Changement climatique-atténuation : les dépenses éligibles à ce marqueur doivent contribuer ou prendre en compte l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire qu'elles contribuent à la stabilisation ou à la baisse des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.



Changement climatique-adaptation : les actions éligibles à ce marqueur doivent permettre de limiter les impacts négatifs du changement climatique et d'en maximiser les effets bénéfiques (modes d'organisation, localisation des activités, modification des techniques employées par les acteurs locaux, etc.).



Lutte contre la désertification : les dépenses éligibles à ce marqueur vise à lutter contre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones arides, semi-arides ou sous-humides par la prévention et/ou la réduction de la dégradation des terres, la remise en état des terres partiellement dégradées ou la restauration des terres désertifiées.

Ainsi, pour chaque dépense, les collectivités territoriales ont sélectionné une pondération entre « 0 » (la dépense n'a aucun impact sur le marqueur), « 1 » (la dépense a un impact significatif sur le marqueur), « 2 » (le marqueur est l'objectif principal du projet) et « néant » (la dépense ne prend pas en compte le marqueur).

En 2019, **60 % des lignes de dépenses d'APD (montants 2018) enregistrées ont été marquées**, un pourcentage acceptable pour une troisième année et suffisant pour traiter les données. Le pourcentage des lignes de dépenses marquées est sensiblement le même qu'en 2018. Pour l'APD 2018, on constate ainsi les éléments suivants :

- Concernant le **marqueur « Égalité entre les femmes et les hommes »**, 32 160 140 euros ont un impact majeur ou significatif sur l'égalité femmes-hommes. Il s'agit de la dépense la mieux marquée cette année, soit 28 % ;
- 24 443 254 euros ont un impact majeur ou significatif sur le **développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques**, soit 21 % ;
- En matière de **lutte contre le changement climatique**, 15 716 088 euros ont un impact majeur ou significatif sur l'adaptation, soit 14 %, et 13 554 589 euros sur l'atténuation, soit (12 %) ;
- 15 569 223 euros ont un impact majeur ou significatif sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, soit 13 % ;
- 12 280 558 euros ont un impact majeur ou significatif sur la **préservation de la biodiversité**, soit 11 % ;
- 9 673 158 euros ont un impact sur la **lutte contre la désertification**, soit 8 % ; 8 113 629 euros sur la nutrition, soit 7 % ; et 4 258 713 euros sur la réduction des risques de catastrophes, soit 4 %.

Le bon remplissage des marqueurs demeure un enjeu pour l'APD des collectivités territoriales. C'est en effet grâce à ces mesures que peut être mise en avant leur contribution sur des secteurs clefs pour le développement de manière transversale et pas uniquement sectorielle.

(Voir « Répartition de l'APD 2017 par marqueur de l'OCDE », p.45)

L'APD 2018 DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LES PAYS DU SAHEL

L'engagement des collectivités territoriales françaises dans les cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) est particulièrement important. Ainsi, **ces cinq pays représentent 17 % de l'APD 2018 bilatérale hors aide aux réfugiés, soit 8 252 501 euros**. Cette APD se répartit comme suit entre les cinq pays :

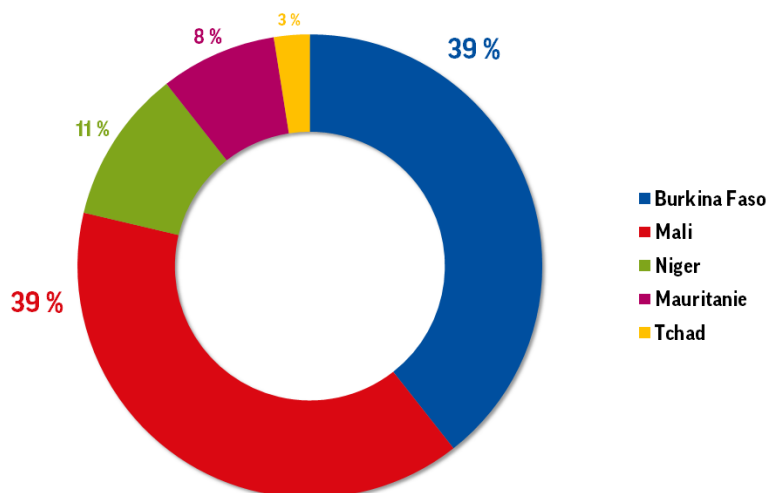
Burkina Faso	3 250 351 €
Mali	3 244 110 €
Niger	883 337 €
Mauritanie	668 722 €
Tchad	205 981 €

A titre de comparaison, l'APD des collectivités territoriales françaises dans la zone Sahel s'élevait respectivement à 10 700 714 euros en 2015, 6 671 436 euros en 2016 et 9 005 505 euros en 2017. La baisse de l'APD totale hors aide aux réfugiés entre 2017 et 2018 (-915 718 euros) est absorbée à 82 % par les pays du Sahel.

Le nombre des collectivités territoriales engagées sur cette région du monde est en baisse .

G1

GRAPHIQUE 1/ Répartition de l'APD des collectivités territoriales françaises dans les pays du Sahel
(en pourcentage et hors aide aux réfugiés)



102

collectivités territoriales françaises ont déclaré de l'APD en direction des pays du Sahel (9 conseils régionaux, 21 conseils départementaux, 23 groupements de collectivités et 49 villes), alors qu'elles étaient 121 en 2017. Les 10 principales contributrices sont :

Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	758 000 €
Syndicat des eaux d'Île-de-France	735 673 €
Grand Lyon	646 575 €
Conseil départemental de l'Essonne	529 162 €
Paris	494 881 €
Conseil régional d'Île-de-France	477 589 €
Communauté urbaine du Grand Reims	477 589 €
Conseil régional de Bretagne	404 873 €
Conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine	294 552 €
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	271 361 €

La majorité de ces fonds prend la forme d'**interventions de type projet** (6 290 044 euros, soit 76 %) et de **coopération technique et d'échanges d'expertise** (1 176 486 euros, soit 14 %).

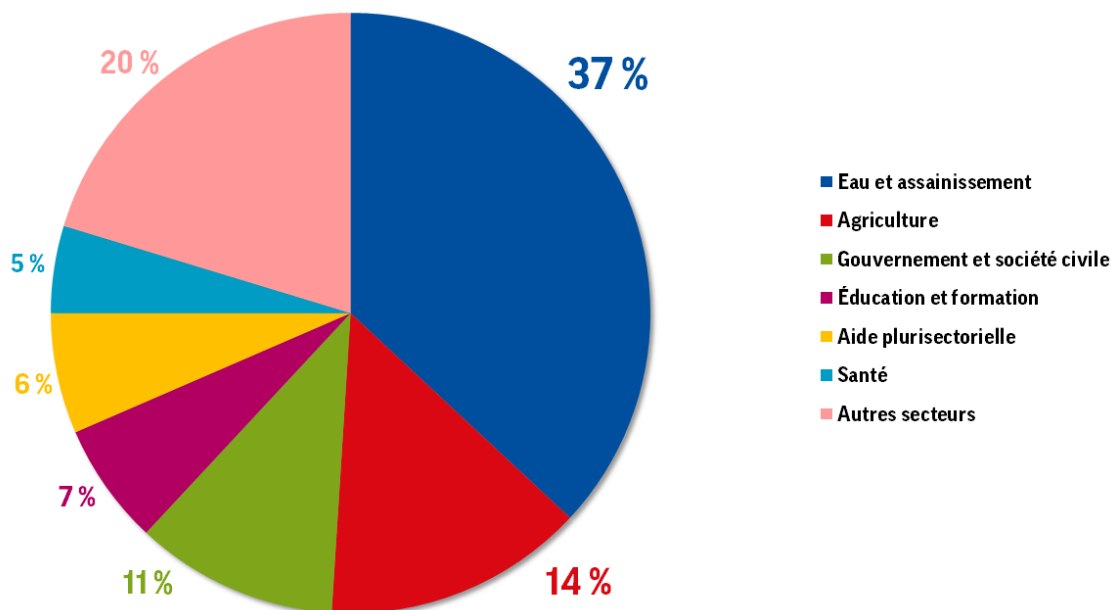
2 420 791 euros de cette aide, soit **29 %**, transitent par les **autorités locales des pays du Sahel**, tandis que 4 652 881 euros, soit **56 %**, par la **société civile française ou sahélienne**.

Les collectivités françaises sont particulièrement impliquées au Sahel dans les **six secteurs suivants qui représentent au total 81 % de l'APD des collectivités territoriales au Sahel** :

Eau et assainissement	2 822 621 €	34 %
Agriculture	1 075 421 €	13 %
Gouvernement et société civile	835 573 €	10 %
Éducation et formation	501 542 €	6 %
Aide plurisectorielle	495 911 €	6 %
Santé	359 244 €	4 %

G2

GRAPHIQUE 2 / Répartition de l'APD 2018 des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés par secteur dans les pays du Sahel (en pourcentage)



Par ailleurs, avec l'aide des marqueurs de l'OCDE, on peut déterminer l'impact transversal des dépenses d'APD des collectivités territoriales sur la zone Sahel en 2018 sur des thématiques clés pour le développement des pays du Sahel :

- 53 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur le **développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques** ;
- 38 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur **l'égalité entre les femmes et les hommes** ;
- 38 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur **l'adaptation en matière de changement climatique** ;
- 28 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur **la lutte contre la désertification** ;
- 25 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur **l'atténuation en matière de changement climatique** ;
- 22 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur **la préservation de la biodiversité** ;
- 18 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur **la nutrition** ;
- 10 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur **la réduction des risques de catastrophes** ;
- 3 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur **l'inclusion des personnes en situation de handicap**.

L'APD 2018 DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

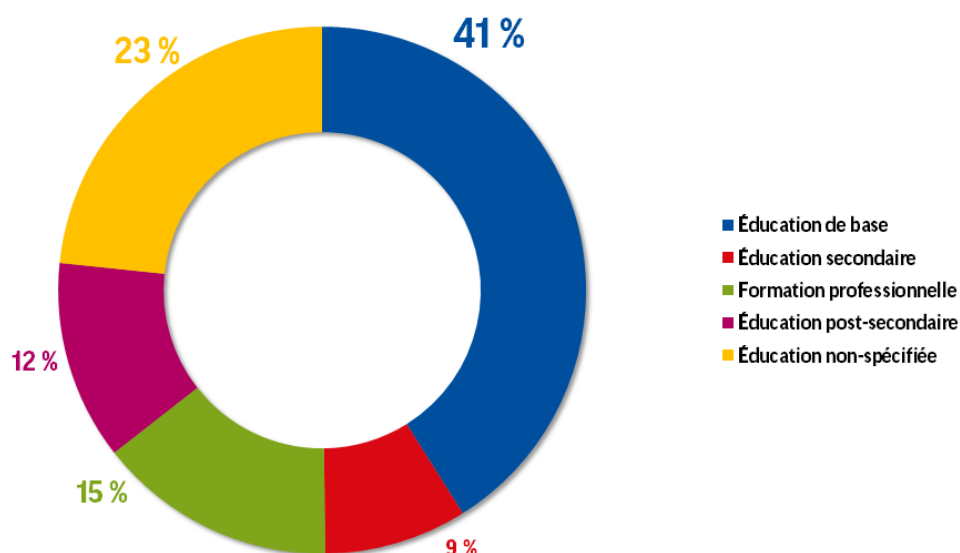
Le secteur de l'éducation et de la formation est une des priorités de l'aide publique au développement de la France définies lors du CICID du 8 février 2018. Les collectivités territoriales françaises jouent un rôle dans ce secteur, **avec 3 860 125 euros de leur APD 2018 dédiés à l'éducation et à la formation**. Ce secteur est le **cinquième plus important** et représente **7,8 % de leur APD bilatérale totale hors aide aux réfugiés**.

De manière plus fine, l'APD 2018 des collectivités territoriales dans le secteur éducation et formation se répartit comme suit :

Éducation de base	1 584 122 €
Formation professionnelle	565 121 €
Éducation post-secondaire	470 885 €
Éducation secondaire	338 672 €
Éducation non spécifiée (équipements scolaires, formation des enseignants, politiques de l'éducation et gestion administrative)	901 325 €

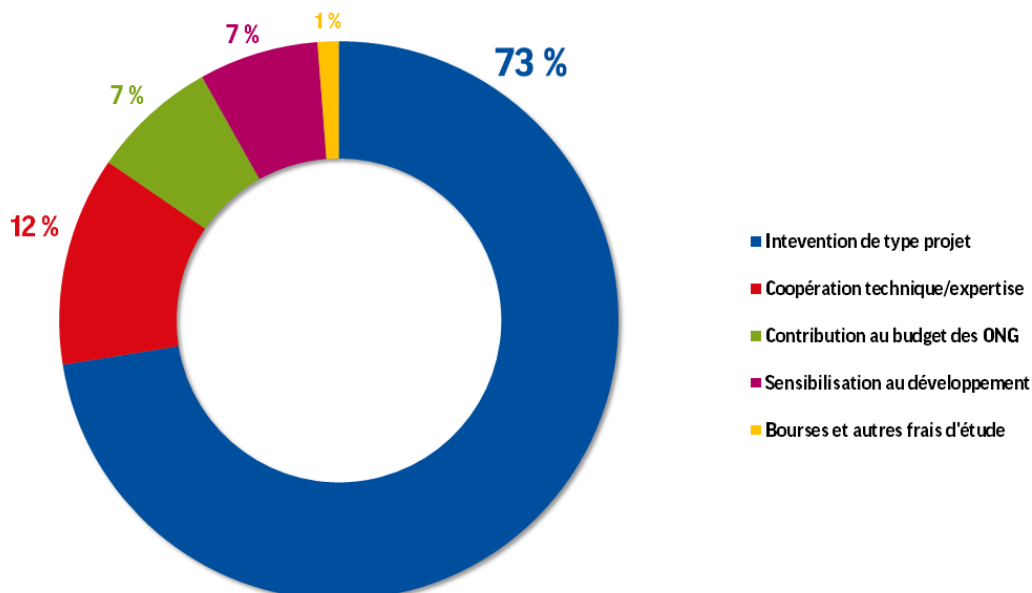
G3

GRAPHIQUE 3 / Répartition par sous-secteur de l'APD 2018 des collectivités territoriales dans le secteur de l'éducation et de la formation (en pourcentage)



Cette aide en faveur de l'éducation et de la formation est, en grande majorité, de **l'intervention de type-projet** (2 797 347 euros), ainsi que, de la coopération technique (467 204 euros) (voir *graphique 4*). Les **bourses versées par les collectivités territoriales à des étudiants étrangers des pays éligibles à l'APD venant étudier en France ont beaucoup diminué** : elles sont passées de 496 946 euros en 2017 à 47 321 euros en 2018.

Par ailleurs, une grande majorité de cette aide transite par **la société civile française et du pays partenaire** (2 607 167 euros, soit 68 %) et **par les autorités locales étrangères** (972 380 euros, soit 25 %).

G
4**GRAPHIQUE 4 / Répartition par type d'aide de l'APD 2018 des collectivités territoriales dans le secteur de l'éducation et de la formation (en pourcentage)**

96

collectivités territoriales françaises (12 conseils régionaux, 19 conseils départementaux, 9 groupements de collectivités et 56 villes) ont déclaré de l'APD dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les 10 principales collectivités donatrices sont :

Conseil régional d'Île-de-France	369 614 €
Paris	281 038 €
Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	280 000 €
Conseil régional d'Occitanie	225 760 €
Communauté urbaine de Dunkerque	216 150 €
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	199 223 €
Conseil régional de Bretagne	147 884 €
Conseil départemental du Val-de-Marne	133 310 €
Conseil régional du Grand Est	132 001 €
Communauté d'agglomération de La Rochelle	127 200 €

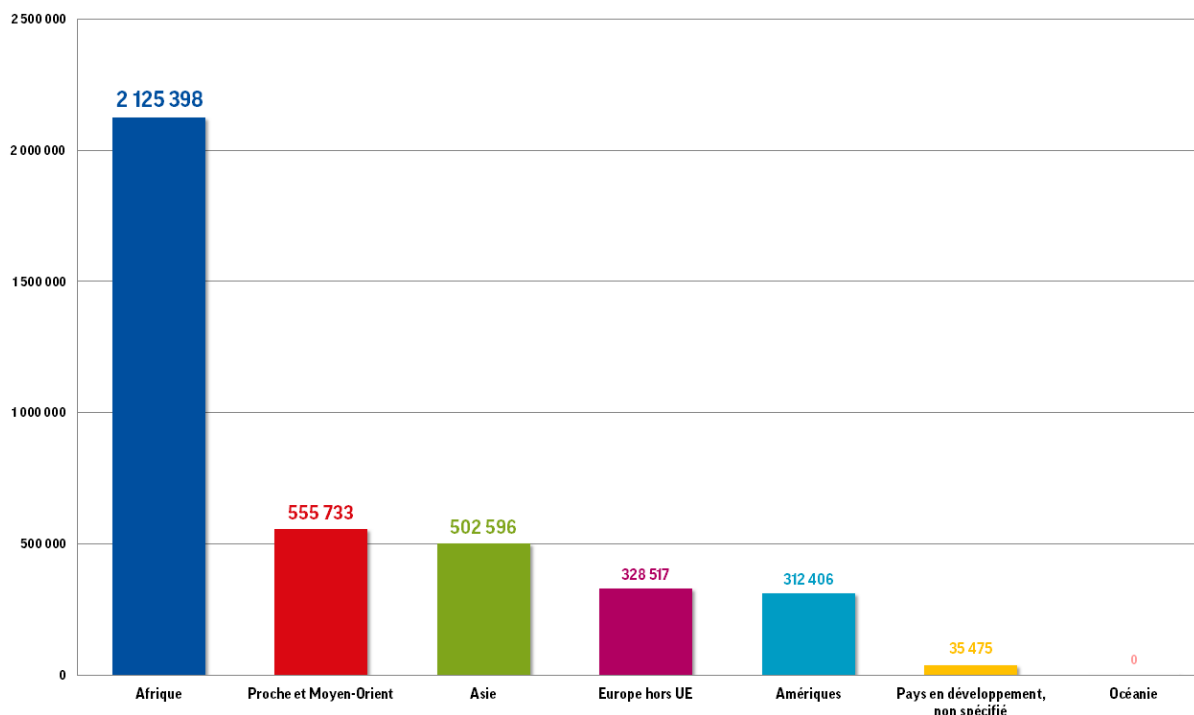
L'Afrique est le principal bénéficiaire de cette aide en faveur de l'éducation et de la formation, avec une APD des collectivités territoriales de 2 075 398 euros (soit 55 %), suivi par le **Proche et le Moyen-Orient** (555 733 euros, soit 14 %) et **l'Asie** (502 596 euros, soit 13 %). Les 10 principaux pays bénéficiaires sont les suivants :

1 Sénégal	502 424 €	6 Madagascar	170 463 €
2 Liban	322 800 €	7 Territoires palestiniens	167 933 €
3 Burkina Faso	215 121 €	8 Maroc	161 134 €
4 Bénin	214 632 €	9 Haïti	160 018 €
5 Mali	206 150 €	10 Arménie	145 856 €

Dans les 19 pays prioritaires désignés par le CICID du 8 février 2018, l'APD 2018 des collectivités territoriales en faveur de l'éducation et de la formation s'élève à 1 824 747 euros, soit 47 %.

G5

GRAPHIQUE 5 / Répartition par continent de l'APD 2018 des collectivités territoriales dans le secteur de l'éducation et de la formation (en euros)



On peut également noter que **l'approche transversale égalité entre les femmes et les hommes est prise en compte puisque 2 482 582 euros, soit 64 % de l'APD des collectivités territoriales dans le secteur de l'éducation et de la formation, ont un impact majeur ou significatif sur l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Enfin, il convient également de mentionner l'implication des collectivités territoriales en matière d'éducation et de formation dans les secteurs de l'agriculture et de la santé. En effet, **l'APD des collectivités territoriales françaises en faveur de la formation agricole s'élève à 324 741 euros (soit 6 % de leur APD dans le secteur de l'agriculture) et celle dédiée à la formation dans le secteur de la santé à 244 855 euros (soit 15 % de leur APD dans le secteur de la santé).**

L'APD DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DES PAYS DE L'OCDE : TENDANCES ET ÉTAT DES LIEUX

Plusieurs pays de l'OCDE font figurer dans leur contribution APD leurs fonds dédiés à la coopération au développement décentralisée. Toutefois, on note une diversité très importante, tant sur la méthodologie de collecte, que sur le type d'informations demandées, le volume et la destination des montants déclarés par les collectivités territoriales.

En 2017, la France se place en troisième position en matière de fonds dédiés à la coopération au développement décentralisée, derrière l'Allemagne et le Canada. L'augmentation importante de l'APD des collectivités territoriales intervenue depuis 2015 s'explique par l'intégration des dépenses déclarées d'aide aux réfugiés, lesquelles sont en augmentation constante à la différence des dépenses d'APD engagées en pays tiers.

Par ailleurs, on peut noter que les montants de la coopération au développement décentralisée représentent 1,7 % de l'APD bilatérale de la France en 2017, un pourcentage comparable à la part des collectivités tchèques ou suédoises dans l'APD bilatérale de la République tchèque ou de la Suède. À l'inverse, les collectivités canadiennes et autrichiennes représentent respectivement 13 % et 11 % de l'APD du Canada et de l'Autriche en 2017.

T1

TABLEAU 1/ Tableau comparatif de l'APD des collectivités territoriales des pays de l'OCDE en 2015, 2016 et 2017 (en millions de dollars)

	2015	2016	2017	Taux de croissance entre 2015 et 2017	Part dans l'APD bilatérale du pays donneur en 2017 (en %)
Autriche	170,8	244,8	65,5	-62 %	10,9 %
Belgique	96,3	98,1	/	/	/
Canada	385,4	411,4	389,9	+1 %	12,5 %
République tchèque	0,9	0,9	0,9	-2 %	1,2 %
France	63,6	91,8	110,4	+74 %	1,7 %
Allemagne	985,5	1 041,2	1 137,6	+15 %	5,7 %
Italie	35,1	23,1	/	/	/
Japon	3,7	3,5	2,8	-26 %	0,0 %
Portugal	0,1	0,2	0,5	+297 %	0,4 %
Espagne	220,0	254,3	/	/	/
Suède	21,6	23,3	26,4	+22 %	0,7 %
Suisse	60,8	73,5	/	/	/
Royaume-Uni	16,6	17,4	/	/	/

Toutefois, il convient de rappeler que la place prépondérante de la Chine et de l'Inde dans l'APD des collectivités territoriales des pays de l'OCDE provient en très grande partie des coûts de prise en charge de la venue d'étudiants de ces pays dans les pays d'OCDE. Si l'on retire ces montants, la Chine et l'Inde disparaissent de la liste des 10 principaux pays concernés par l'APD des collectivités territoriales des pays de l'OCDE. Pour la France, la Chine et l'Inde ne font pas partie des 20 premiers pays bénéficiaires de l'APD des collectivités territoriales. Le détail de l'APD des collectivités territoriales françaises est indiqué dans « Répartition de l'APD 2017 par collectivité territoriale », page 31.

T2

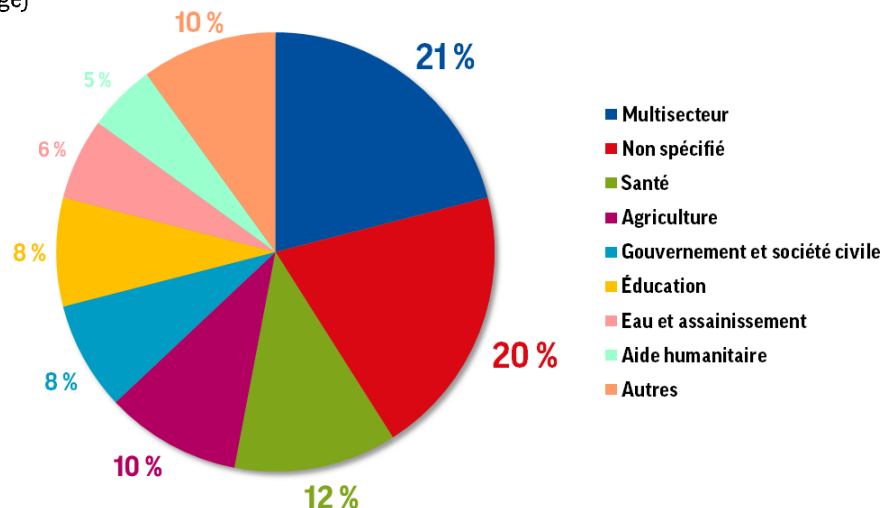
TABLEAU 2 / Tableau comparatif des 10 premiers pays destinataires de l'APD des collectivités territoriales de l'OCDE en 2005, 2010 et 2015 (en pourcentage)

	2005		2010		2015	
1	Chine	15 %	Chine	10 %	Chine	11 %
2	Maroc	5 %	Haïti	3 %	Inde	5 %
3	Turquie	4 %	Pérou	3 %	Asie, régional	5 %
4	Inde	4 %	Maroc	3 %	Iran	3 %
5	Cameroun	4 %	Cameroun	3 %	Cameroun	2 %
6	Ukraine	3 %	Turquie	3 %	Turquie	2 %
7	Pérou	3 %	Inde	2 %	Maroc	2 %
8	Iran	2 %	Territoires palestiniens	2 %	Syrie	2 %
9	Bolivie	2 %	Ukraine	2 %	Ukraine	2 %
10	Indonésie	2 %	Syrie	2 %	Brésil	2 %
	Autres	56 %	Autres	67 %	Autres	64 %

Les secteurs majoritairement concernés par l'APD des collectivités territoriales des pays de l'OCDE sont les mêmes que pour l'APD des collectivités territoriales françaises, soit en 2015 la **santé**, **l'agriculture**, **la gouvernance et la société civile**, **l'éducation** et **l'eau et l'assainissement** qui représentent 44 % de l'APD des collectivités territoriales des pays de l'OCDE (contre 55,7 % pour l'APD des collectivités territoriales françaises en 2015).

G6

GRAPHIQUE 6 / Répartition de l'APD des collectivités territoriales des pays de l'OCDE par secteur en 2015 (en pourcentage)



L'OCDE a publié, en juin 2018, un rapport *Reshaping decentralised development cooperation. The key role of cities and regions for the 2030 Agenda* qui analyse les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux de la coopération décentralisée des pays de l'OCDE. Toutes les informations rapportées dans cette partie proviennent de ce rapport, qui peut être consulté sur le site de l'OCDE : www.oecd.org.

ANNEXES

RÉPARTITION DE L'APD PAR NIVEAU
DE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE / P23

RÉPARTITION DE L'APD 2018 PAR TYPE D'AIDE
ET PAR CANAL D'ACHEMINEMENT / P25

RÉPARTITION DE L'APD 2018 PAR SECTEUR / P27

RÉPARTITION DE L'APD 2018
PAR COLLECTIVITÉ TERRITORIALE / P31

BÉNÉFICIAIRES DE L'APD BILATÉRALE 2018
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR PAYS / P39

RÉPARTITION DE L'APD 2018
PAR MARQUEUR DE L'OCDE / P45

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'APD ÉTABLIE
PAR LE CAD (2018, 2019 ET 2020) / P46

LISTE DES PAYS PRIORITAIRES DE L'AIDE
FRANÇAISE ÉTABLIE PAR LE CICID 2018 / P47

RÉPARTITION DE L'APD PAR NIVEAU DE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

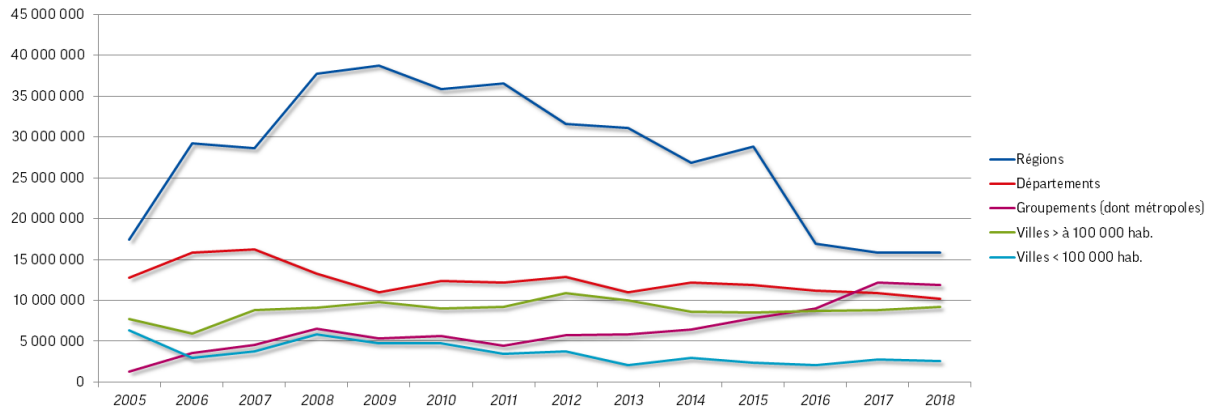
T3 TABLEAU 3 / Nombre de collectivités territoriales ayant déclaré leur APD de 2005 à 2018

	Conseils régionaux	Conseils départementaux	Groupements dont métropoles	Villes	Total collectivités
2018	12	51	77	330	470
2017	14	52	88	328	482
2016	14	54	65	240	373
2015	23	63	51	232	369
2014	24	50	44	155	273
2013	22	39	32	143	236
2012	21	50	45	147	263
2011	22	43	31	100	196
2010	19	46	56	265	386
2009	19	44	49	223	335
2008	22	58	56	357	493
2007	15	45	40	171	271
2006	21	51	35	184	291
2005	18	67	46	545	676

T4 TABLEAU 4 / Montants de l'APD déclarés par année de 2005 à 2018 (en millions d'euros)

Année de déclaration	Montants déclarés de l'APD (hors aide aux réfugiés)		Montants déclarés de l'APD (y compris aide aux réfugiés)
	Montants	Évolution	
2018	49,7	-1,8 %	116,1
2017	50,6	+5,4 %	100,6
2016	48	-19,5 %	82,9
2015	59,6	+4,3 %	
2014	57,1	-5,1 %	
2013	60,2	-7,5 %	
2012	65,1	-1,2 %	
2011	65,9	-2,3 %	
2010	67,5	-3,5 %	
2009	70	-2,7 %	
2008	72	+16 %	
2007	62	+8,7 %	
2006	57	+25 %	
2005	45,5		

G7

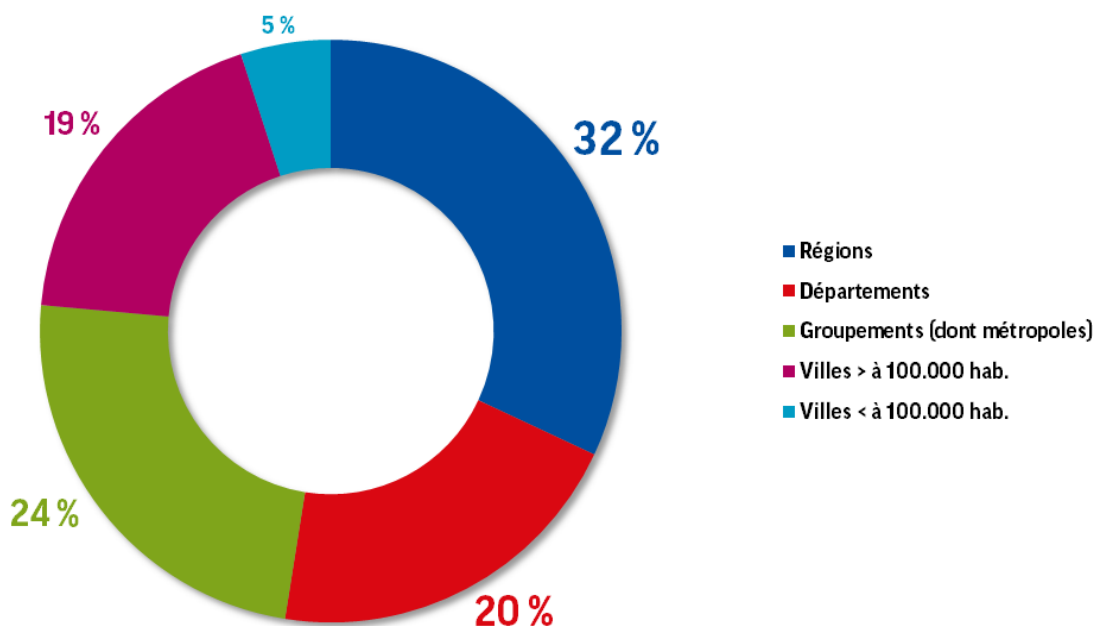
GRAPHIQUE 7 / Courbe d'évolution de l'APD par niveau de collectivité territoriale depuis 2005
(en euros et hors aide aux réfugiés)

T5

TABLEAU 5 / Répartition des dépenses d'APD par niveau de collectivité territoriale 2008-2018 (en euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Régions	37 790 852	38 834 270	35 870 077	36 588 019	31 636 987	31 164 617 (52 %)	26 891 754 (47,1 %)	28 880 526 (48,7 %)	16 952 172 (35 %)	15 884 171 (31 %)	15 875 205 (32 %)
Départements	13 322 509	11 004 030	12 415 758	12 196 750	12 947 593	11 027 095 (18 %)	12 218 543 (21,3 %)	11 929 992 (20 %)	11 180 243 (23 %)	10 952 962 (22 %)	10 214 741 (21 %)
Groupements	6 519 557	5 397 636	5 636 320	4 472 848	5 720 351	5 837 933 (10 %)	6 472 719 (11,3 %)	7 874 674 (12,2 %)	9 054 993 (19 %)	12 155 438 (24 %)	11 876 800 (24 %)
Villes > à 100 000 hab.	9 140 473	9 827 623	9 043 429	9 251 742	10 950 182	10 016 463 (16,5 %)	8 575 732 (15,1 %)	8 502 136 (14,3 %)	8 720 206 (18 %)	8 842 756 (18 %)	9 224 132 (19 %)
Villes < à 100 000 hab.	5 747 463	4 727 693	4 678 508	3 431 764	3 691 593	2 156 925 (3,5 %)	2 945 068 (5,2 %)	2 369 671 (4 %)	2 088 074 (5 %)	2 757 307 (5 %)	2 486 038 (5 %)
Total	72 520	69 791 252	67 644	65 941 123	65 108 406	60 203 033	57 103 816	59 556 999	47 995 688	50 592	49 676 916

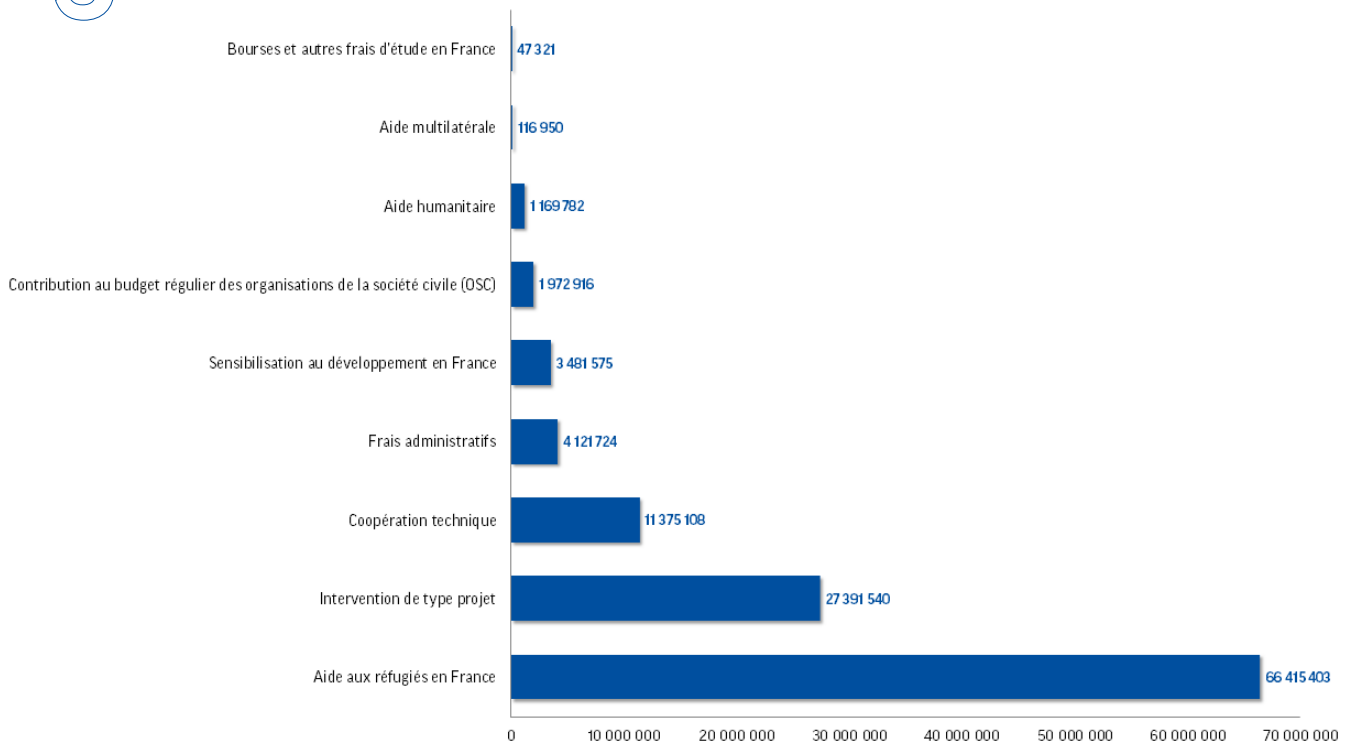
G8

GRAPHIQUE 8 / Répartition du volume de l'APD 2018 par niveau de collectivité territoriale (en pourcentage)

G9

RÉPARTITION DE L'APD 2018 PAR TYPE D'AIDE ET PAR CANAL D'ACHEMINEMENT

GRAPHIQUE 9 / Répartition de l'APD 2018 par type d'aide (en euros)

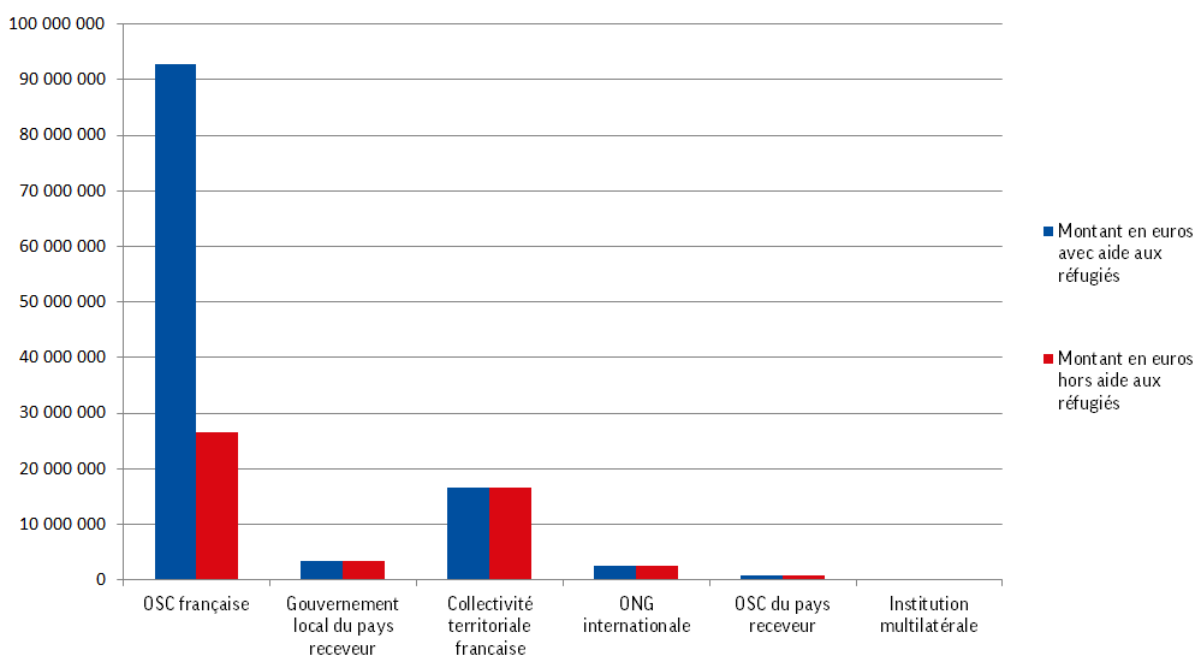


T6

TABLEAU 6 / Répartition de l'APD 2018 par type d'aide (en euros)

Aide aux réfugiés en France	66 415 403
Intervention de type projet	27 391 540
Coopération technique	11 375 108
Frais administratifs	4 121 724
Sensibilisation au développement en France	3 481 575
OSC	1 972 916
Aide humanitaire	1 169 782
Bourses et autres frais d'études en France	47 321
TOTAL BILATÉRAL	115 975 369
Contributions à des programmes ou fonds à objectif spécifique gérés par des institutions multilatérales	66 200
Contribution aux budgets réguliers des institutions multilatérales	50 750
TOTAL MULTILATERAL	116 950
TOTAL APD 2018	116 092 319

G10

GRAPHIQUE 10 / Répartition de l'APD 2018 par canal d'acheminement (en euros)

T7

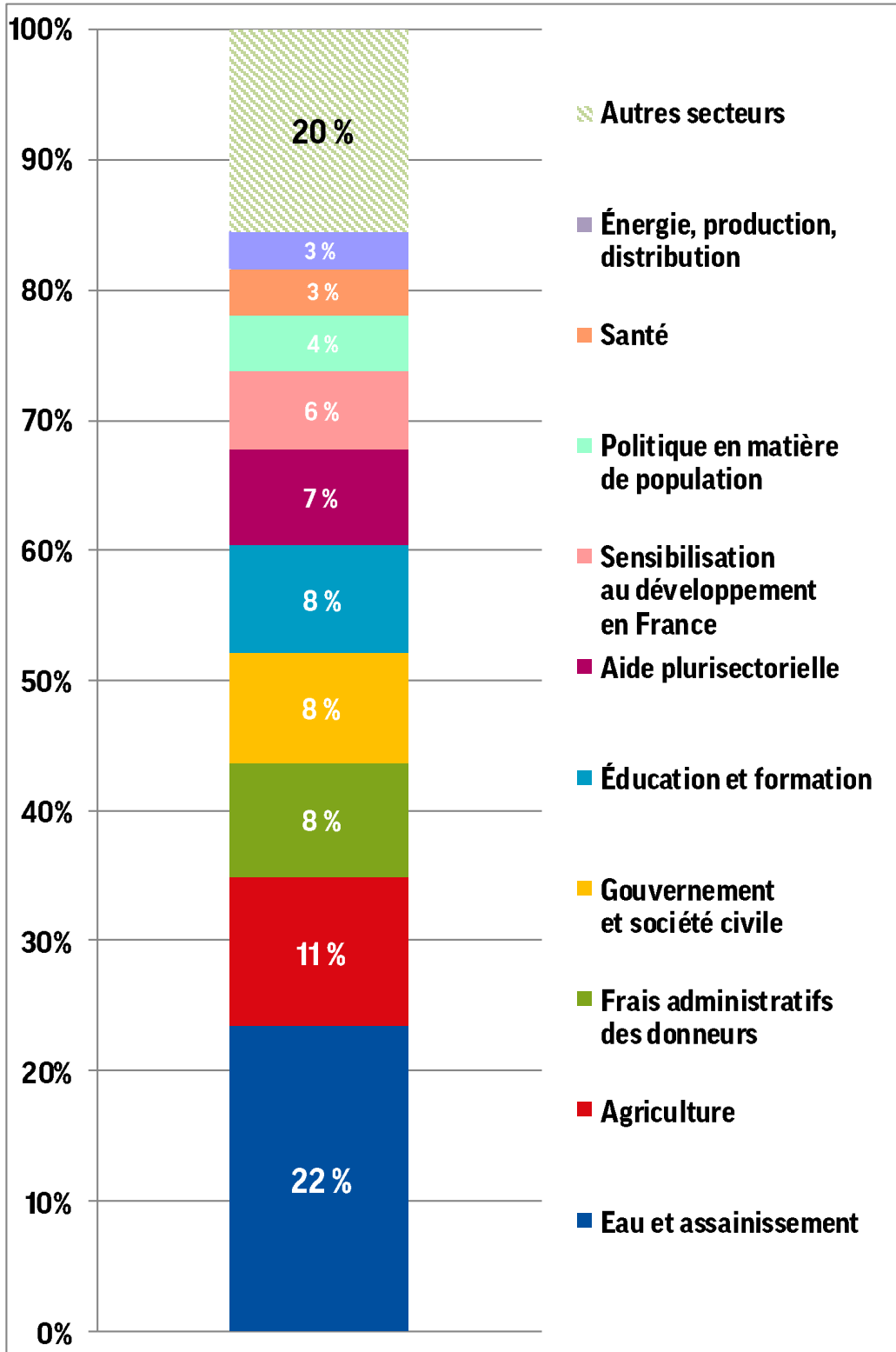
TABLEAU 7 / Répartition de l'APD 2018 par canal d'acheminement (en euros)

Canal d'acheminement de l'APD 2018 des collectivités territoriales	Montant avec aide aux réfugiés	Montant hors aide aux réfugiés
OSC françaises	92 858 404	26 450 854
Collectivités territoriales françaises (dont frais administratifs)	16 523 900	16 516 047
Gouvernement local du pays bénéficiaire	3 274 351	3 274 351
ONG internationale	2 555 668	2 555 668
OSC du pays bénéficiaire	763 046	763 046
Institution multilatérale	116 950	116 950
TOTAL APD 2018	116 092 319	49 676 916

RÉPARTITION DE L'APD 2018 PAR SECTEUR

G11

GRAPHIQUE 11/ Répartition de l'APD 2018 par secteur (en pourcentage et hors aide aux réfugiés)



T8

TABLEAU 8 / Répartition de l'APD 2018 par secteur (en euros, hors aide aux réfugiés et aide multilatérale)

Eau et assainissement	11 035 255
Agriculture	5 376 760
Frais administratifs des donateurs	4 121 724
Gouvernement et société civile	4 038 738
Éducation et formation	3 860 125
Aide plurisectorielle	3 488 045
Sensibilisation au développement en France et à l'étranger	2 836 710
Politique en matière de population/santé/fertilité	2 019 244
Santé	1 633 092
Autres/non spécifié	1 475 861
Énergie, production, distribution	1 362 976
Gestion des déchets	1 307 208
Tourisme	1 006 312
Développement et gestion urbaine	901 867
Soutien budgétaire général	870 071
Protection de l'environnement	733 564
Culture et loisirs	692 946
Entreprises, industries et artisanat	661 807
Interventions d'urgence	620 735
Aide à la reconstruction et à la réhabilitation	551 773
Construction/politique de la construction et gestion administrative	239 695
Infrastructures et services sociaux divers	227 342
Développement rural	135 497
Aide alimentaire à des fins de développement	119 199
Communication, nouvelles technologies et médias	48 534
Sylviculture	43 428
Pêche	43 000
Transports et entreposage	20 264
Politique commerciale et réglementations et ajustements liés au commerce	12 115
Prévention des catastrophes et préparation à la survenue	7 749
TOTAL APD 2018 (hors aide aux réfugiés et aide multilatérale)	49 559 966

T9

TABLEAU 9 / Tendances de la répartition de l'APD 2016-2018 pour les 10 secteurs prioritaires
(en millions d'euros et hors aide aux réfugiés)

	2018		2017		2016	
1	Eau et assainissement	11,0	Eau et assainissement	11,7	Eau et assainissement	10,1
2	Agriculture	5,4	Agriculture	5,2	Agriculture	6,6
3	Frais administratifs des donateurs	4,1	Frais administratifs des donateurs	4,1	Aide plurisectorielle	4,7
4	Gouvernement et société civile	4,0	Aide plurisectorielle	3,9	Éducation et formation	3,7
5	Éducation et formation	3,9	Éducation et formation	3,8	Frais administratifs des donateurs	3,7
6	Aide plurisectorielle	3,5	Gouvernement et société civile	2,8	Gouvernement et société civile	2,7
7	Sensibilisation au développement en France	2,8	Sensibilisation au développement en France	2,5	Politique en matière de population/santé/fertilité	1,9
8	Politique en matière de population/santé/fertilité	2,0	Politique en matière de population/santé/fertilité	1,9	Culture et loisirs	1,8
9	Santé	1,6	Santé	1,9	Gestion des déchets	1,5
10	Autres/non spécifié	1,6	Gestion des déchets	1,6	Sensibilisation au développement en France et à l'étranger	1,5
	APD 2018 totale (hors aide aux réfugiés)	49,7	APD 2017 totale (hors aide aux réfugiés)	50,6	APD 2016 totale (hors aide aux réfugiés)	48,0

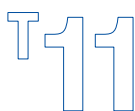
RÉPARTITION DE L'APD 2018 PAR COLLECTIVITÉ TERRITORIALE (EN EUROS ET HORS AIDE AUX RÉFUGIÉS)

Ne figurent pas dans ces tableaux les collectivités territoriales ayant déclaré un montant d'APD égal à 0.

T10

TABLEAU 10 / Répartition de l'APD 2018 par conseil régional (en euros)

Conseils régionaux	Déclaration APD 2018 hors aide aux réfugiés
Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	3 204 045
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	2 411 850
Conseil régional d'Île-de-France	2 229 637
Conseil régional de l'Occitanie	1 817 775
Conseil régional du Grand Est	1 338 680
Conseil régional de la Réunion	1 022 973
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	828 645
Conseil régional de Centre-Val de Loire	800 933
Conseil régional de Bretagne	738 382
Conseil régional de Hauts-de-France	649 908
Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur	425 824
Conseil régional de Normandie	406 553
TOTAL	15 875 205

**TABLEAU 11 / Répartition de l'APD 2018 par conseil départemental (en euros)**

Conseils départementaux	Déclaration APD 2018 hors aide aux réfugiés
Conseil départemental des Hauts de Seine	2 088 090
Conseil départemental des Yvelines	1 375 441
Conseil départemental du Val-de-Marne	883 573
Conseil départemental de l'Essonne	657 298
Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	623 267
Conseil départemental de Loire-Atlantique	540 055
Conseil départemental de l'Isère	487 775
Conseil départemental de la Savoie	484 000
Conseil départemental de la Charente-Maritime	437 064
Conseil départemental de l'Ardèche	327 093
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	313 588
Conseil départemental du Finistère	264 947
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	259 649
Conseil départemental de l'Aude	230 735
Conseil départemental du Pas-de-Calais	168 500
Conseil départemental de la Réunion	147 700
Conseil départemental de la Vienne	144 500
Conseil départemental de Gironde	136 605
Conseil départemental de l'Allier	97 140
Conseil départemental de la Drôme	91 500
Conseil départemental du Territoire de Belfort	90 464
Conseil départemental des Côtes d'Armor	86 180
Conseil départemental de la Vendée	50 507
Conseil départemental de Dordogne	48 000
Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques	38 800
Conseil départemental de l'Oise	38 080
Conseil départemental du Haut-Rhin	34 800
Conseil départemental du Jura	21 500
Conseil départemental du Loiret	16 000
Conseil départemental de la Loire	12 900
Conseil départemental de la Lozère	7 500
Conseil départemental de Mayenne	5 990
Conseil départemental du Lot et Garonne	3 000
Conseil départemental de l'Ain	2 500
TOTAL	10 214 741

T12

TABLEAU 12 / Répartition de l'APD 2018 par groupement (en euros)

Groupements (structures intercommunales)	Déclaration APD 2018 hors aide aux réfugiés
Service public de l'assainissement francilien (SIAAP)	2 761 796
Syndicat des eaux d'Île-de-France	2 453 699
Grand Lyon	2 035 865
Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM)	912 640
Communauté urbaine du Grand Reims	472 390
Bordeaux Métropole	380 590
Nantes Métropole	346 175
Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique	300 000
Dunkerque Grand Littoral Communauté urbaine	285 566
Communauté d'agglomération de La Rochelle	240 060
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	170 000
Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain (Sicoval)	169 004
Métropole Rouen Normandie	115 915
Brest métropole	112 925
Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France	90 070
Métropole du Grand Nancy	89 195
Communauté d'agglomération Grand Paris Sud	80 000
Métropole Nice Côte d'Azur	73 976
Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France	73 500
Grenoble Alpes Métropole	72 244
Eau du Bassin Rennais	62 733
Rennes Métropole	53 000
Montpellier Méditerranée Métropole	49 350
Communauté urbaine de Strasbourg	44 899
Syndicat de l'eau du Dunkerquois	40 533
Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay	40 000
Syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin	38 520
Communauté de communes les Sorgues du Comtat	38 000
Communauté de communes Faucigny Glières	36 619
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	31 577
Communauté d'agglomération Amiens métropole	28 000
Communauté d'agglomération Plaine commune	28 000
Communauté urbaine Angers Loire métropole	25 119
Communauté d'agglomération Cap Excellence	20 000
Communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique	20 000

Syndicat des eaux et de services Auxois-Morvan (SESAM)	19 193
Communauté d'agglomération Lannion Trégor	15 600
Communauté d'agglomération du bassin de Brive	10 000
Evolis 23	6 849
SMICTOM d'Alsace centrale	6 120
Communauté de communes de Sélestat et environs	5 884
Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes	5 458
Communauté de communes du Pays Houdanais	3 600
Syndicat d'eau de Lezay	3 000
Bibracte	2 600
Syndicat intercommunal des eaux de la Forêt de Paimpont	2 329
Parc naturel régional du Massif des Bauges	2 200
Communauté de communes de la Plaine du Rhin	1 344
Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	663
TOTAL	11 876 800

T13

TABLEAU 13 / Répartition de l'APD 2018 par commune (en euros)

Villes	Déclaration APD 2018 hors aide aux réfugiés
Paris	6 460 745
Toulouse	343 603
Grenoble	316 120
Rennes	308 872
Nantes	302 500
Lille	211 734
Marseille	204 694
Strasbourg	200 047
Saint-Étienne	198 595
Angers	196 215
Suresnes	190 256
Montreuil	169 368
Mantes-la-Jolie	154 592
Créteil	143 000
Cergy	126 187
Vienne	119 724
Bordeaux	98 750
Châtelleraut	94 530
Fontenay-sous-Bois	84 885
Mulhouse	83 967
Guyancourt	78 935
Rosny-sous-Bois	78 000
Chambéry	68 000
Allonnes	64 630
Gennevilliers	60 989
Issy-les-Moulineaux	59 176
Niort	55 830
Rillieux-la-Pape	55 560
Billère	49 000
La Seyne-sur-Mer	48 900
Chevilly-Larue	48 751
Orléans	42 046
Belfort	38 480
Savigny-le-Temple	37 850
Arnage	36 000

Pointe-à-Pitre	32 200
Saint-Brieuc	29 908
Gentilly	29 500
Aix-en-Provence	27 759
Laval	26 241
Dijon	25 500
Nancy	25 100
Bondy	25 022
Albi	23 334
Juvisy-sur-Orge	23 212
Lourdes	22 235
Crolles	21 592
Lannion	20 331
Boulogne-Billancourt	20 000
Colmar	20 000
Malakoff	19 950
Brest	19 884
Ribeauvillé	18 386
Brive-la-Gaillarde	18 194
Pontcharra	18 080
Septèmes-les-Vallons	17 600
Lescar	16 500
Reims	16 100
Ramonville-Saint-Agne	15 000
Échirolles	14 411
La Rochette	13 000
Marseillan	13 000
Villeneuve-d'Ascq	13 000
Saint-Laurent-Blangy	12 940
Bouguenais	12 380
Évry	12 000
Saint-Denis	11 595
Annecy	11 500
La Chapelle-sur-Erdre	11 438
Plaisir	10 500
Les Mureaux	10 000
Sanary-sur-Mer	10 000
Châteauroux	9 610

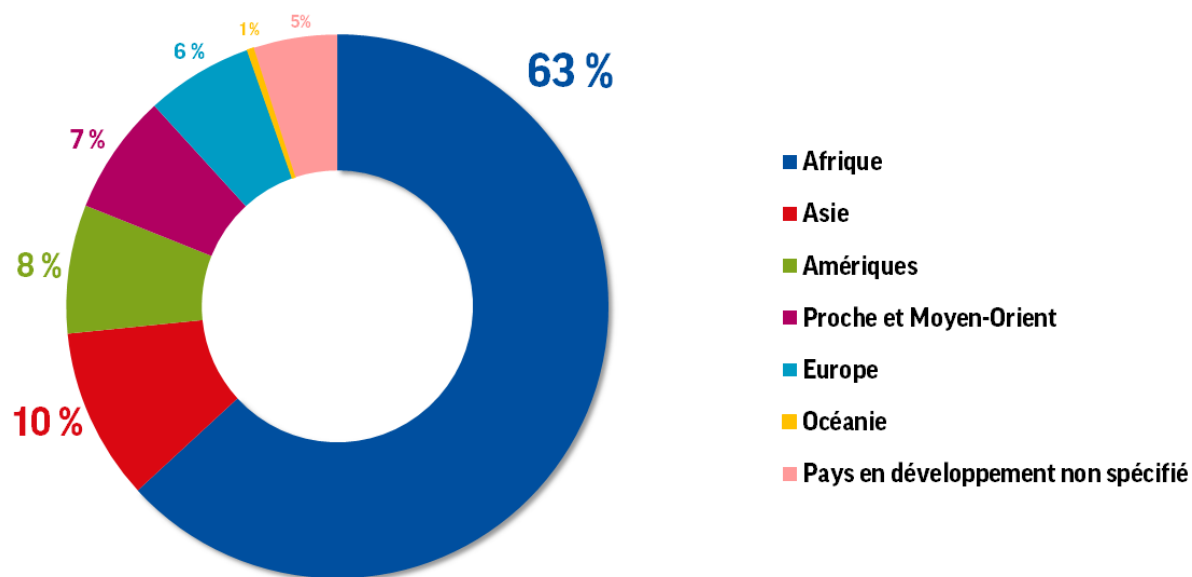
Nogent-sur-Oise	9 530
Hérouville-Saint-Clair	9 527
Tremblay-en-France	8 900
Meudon	8 500
Saint-Dié-des-Vosges	6 570
Checny	6 490
Roncq	6 355
Orvault	5 900
Thionville	5 250
Bressuire	5 100
Chauvigny	5 000
Saint-Médard-en-Jalles	5 000
Chatte	4 550
Angoulême	4 500
Castres	4 500
Clermont-Ferrand	4 500
Coulon	3 919
Le Séquestre	3 800
Marolles-en-Hurepoix	3 200
Colombelles	3 000
Crêts-en-Belledonne	3 000
Mondeville	3 000
Prahecq	3 000
Sierentz	3 000
Auby	2 500
Cognac	2 500
Louvigny	2 240
Mézidon Vallée d'Auge	2 000
Arras	1 911
Erstein	1 716
Bennwihr	1 682
Alénya	1 300
Scherwiller	1 166
La Chapelle-Blanche	1 000
Saint Maximin	1 000
Bavilliers	900
Hochfelden	900
Châteaugay	830

Orgeval	600
Arc-lès-Gray	500
Cannes	444
Harfleur	336
Acigné	300
Le Chaffaut-Saint-Jurson	300
Castillon-en-Auge	171
Pugny-Chatenod	100
Trévignin	100
Saint-Marc-la-Lande	50
TOTAL	11 600 063

BÉNÉFICIAIRES DE L'APD BILATÉRALE 2018 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR PAYS (EN EUROS ET HORS AIDE AUX RÉFUGIÉS)

G12

GRAPHIQUE 12 / Répartition de l'APD bilatérale 2018 par zone géographique
(en pourcentage et hors aide aux réfugiés)



T14

TABLEAU 14 / Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2018 par zone géographique et par pays
(en euros et hors aide aux réfugiés)

AFRIQUE - TOTAL	31 376 970
Afrique – Régional (pays non spécifiés)	2 150 096
AFRIQUE DU NORD – TOTAL	4 464 919
Maroc	2 875 435
Mauritanie	673 222
Tunisie	597 404
Algérie	318 858
AFRIQUE ORIENTALE ET OCÉAN INDIEN – TOTAL	5 793 193
Madagascar	3 893 206
Comores	465 673
Rwanda	300 124
Éthiopie	231 466
Maurice	228 538
Burundi	223 400
Afrique du Sud	127 083
Kenya	122 767
Malawi	70 200
Djibouti	67 200
Mozambique	56 181
Soudan	5 527
Zimbabwe	614
Érythrée	614
Tanzanie	600

AFRIQUE SUBSAHARIENNE - TOTAL	18 968 762
Sénégal	3 580 169
Mali	3 313 514
Burkina Faso	3 266 027
Bénin	1 972 915
Togo	1 772 331
Cameroun	1 579 507
Niger	897 344
Guinée	890 900
Côte d'Ivoire	550 788
République démocratique du Congo	458 349
Congo	303 719
Tchad	205 981
Sierra Leone	72 800
République centrafricaine	47 434
Gabon	24 386
Cap Vert	21 500
Guinée-Bissau	1 484
Nigeria	376
Ghana	35
Sud du Sahara, régional	9 203
ASIE - TOTAL	5 084 254
Asie - Régional (pays non spécifiés)	254 062
ASIE CENTRALE ET DU SUD - TOTAL	867 055
Inde	406 571
Bangladesh	349 974
Afghanistan	59 531
Népal	32 504
Sri Lanka	12 351
Kazakhstan	2 808
Pakistan	2 702
Ouzbékistan	614
EXTRÊME-ORIENT - TOTAL	3 963 137
Vietnam	1 204 095
Cambodge	1 036 669
Philippines	707 919
Chine	339 902
Laos	300 488

Indonésie	275 354
Birmanie	69 800
Mongolie	18 000
Timor oriental	5 000
Corée du Nord	4 760
Thaïlande	800
Malaisie	350
AMÉRIQUES - TOTAL	3 801 511
AMÉRIQUE DU NORD, CENTRALE et CARAÏBES - TOTAL	3 259 127
Haïti	2 506 767
Mexique	285 809
Cuba	241 428
Salvador	116 329
Dominique	20 000
Costa Rica	16 351
Nicaragua	11 343
Panama	1 500
Amérique du Nord et Caraïbes – Régional (pays non spécifiés)	59 600
AMÉRIQUE DU SUD - TOTAL	542 384
Équateur	208 165
Brésil	88 934
Colombie	85 472
Pérou	78 713
Bolivie	38 327
Paraguay	22 551
Argentine	9 512
Venezuela	3 710
Amérique du Sud – Régional (pays non spécifiés)	7 000
PROCHE ET MOYEN-ORIENT - TOTAL	3 557 124
Territoires palestiniens	1 468 106
Liban	975 489
Irak	666 165
Yémen	160 485
Égypte	124 767
Syrie	119 289
Libye	990
Moyen-Orient – Régional (pays non spécifiés)	41 833
EUROPE - TOTAL	3 178 499

Arménie	1 356 558
Serbie	115 314
Ukraine	56 770
Bosnie-Herzégovine	22 550
Moldavie	8 107
Turquie	5 145
Azerbaïdjan	5 000
Géorgie	500
Kosovo	500
Monténégro	350
Europe – Régional (pays non spécifiés)	1 607 705
PAYS EN DÉVELOPPEMENT – NON SPECIFIÉS	2 360 056
OCÉANIE – TOTAL	201 552
Îles Salomon	15 000
Océanie – Régional (pays non spécifiés)	186 552
TOTAL APD BILATÉRALE 2018	49 559 966

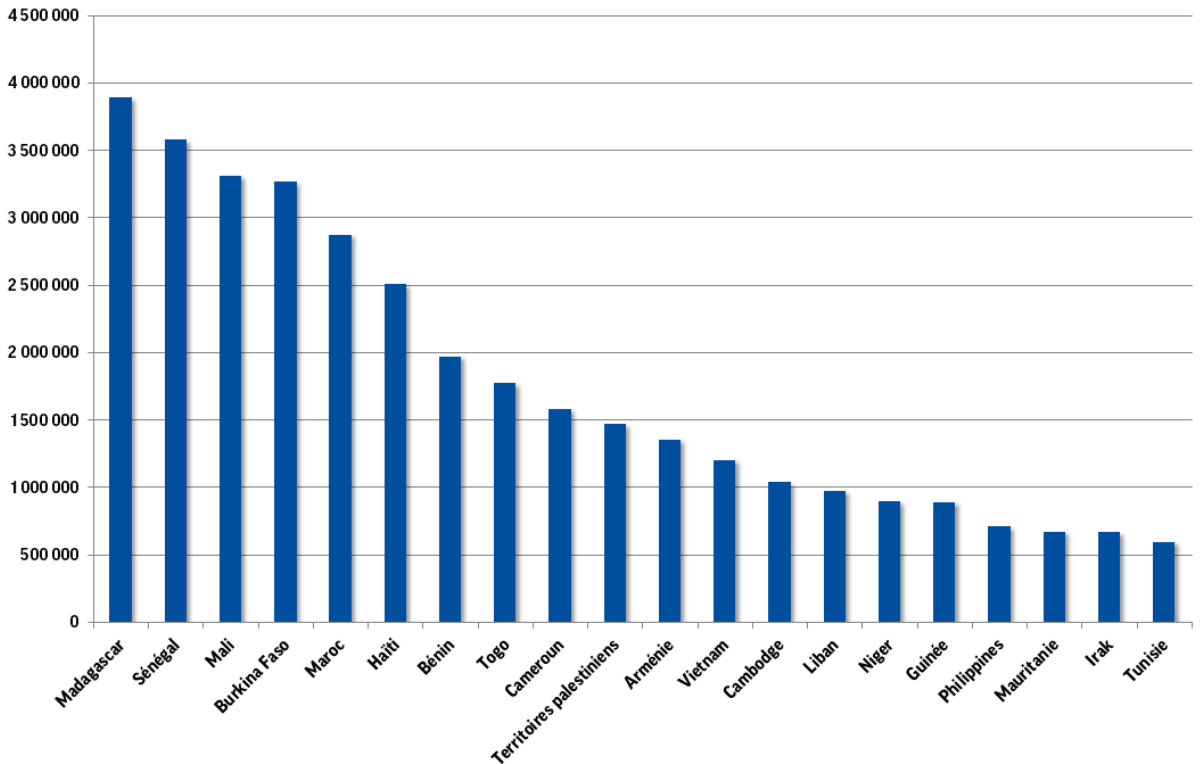
T 15

TABLEAU 15 / Les 20 premiers pays bénéficiaires de l'APD bilatérale 2018 (en euros et hors aide aux réfugiés)

1	Madagascar	3 893 206
2	Sénégal	3 580 169
3	Mali	3 313 514
4	Burkina Faso	3 266 027
5	Maroc	2 875 435
6	Haïti	2 506 767
7	Bénin	1 972 915
8	Togo	1 772 331
9	Cameroun	1 579 507
11	Territoires palestiniens	1 468 106
10	Arménie	1 356 558
12	Vietnam	1 204 095
13	Cambodge	1 036 669
14	Liban	975 489
15	Niger	897 344
16	Guinée	890 900
17	Philippines	707 919
18	Mauritanie	673 222
19	Irak	666 165
20	Tunisie	597 404
APD bilatérale 2018 dans les 20 premiers pays bénéficiaires		35 233 742
		soit 71 % de l'APD 2018 (hors aide aux réfugiés)

G13

GRAPHIQUE 13 / Les 20 premiers pays bénéficiaires de l'APD bilatérale 2018
(en euros et hors aide aux réfugiés)



T16

TABLEAU 16 / Tendances de la répartition de l'APD bilatérale 2016-2018 dans les 10 premiers pays bénéficiaires (en millions d'euros et hors aide aux réfugiés)

	2018		2017		2016			
1	Madagascar	3,9	Madagascar	4,7	Sénégal	4,6		
2	Sénégal	3,6	Sénégal	4,4	Madagascar	4,3		
3	Mali	3,3	Burkina Faso	3,7	Haïti	3,0		
4	Burkina Faso	3,3	Mali	3,2	Mali	2,4		
5	Maroc	2,9	Haïti	2,7	Burkina Faso	2,2		
6	Haïti	2,5	Maroc	2,2	Vietnam	1,7		
7	Bénin	2,0	Bénin	1,6	Togo	1,6		
8	Togo	1,8	Vietnam	1,4	Maroc	1,6		
9	Cameroun	1,6	Arménie	1,3	Bénin	1,6		
10	Territoires palestiniens	1,5	Cameroun	1,2	Territoires palestiniens	1,3		
APD 2018 totale (hors aide aux réfugiés)		49,6	APD 2017 totale (hors aide aux réfugiés)		50,6	APD 2016 totale (hors aide aux réfugiés)		48,0

RÉPARTITION DE L'APD 2018 PAR MARQUEUR DE L'OCDE

T 17

TABLEAU 17 / Montants des dépenses d'APD 2018 marquées par marqueur (en euros)

MARQUEURS	Montant total des dépenses marquées « 2 » (le marqueur est l'objectif principal du projet)	Montant total des dépenses marquées « 1 » (la dépense a un impact significatif sur le marqueur)	Montant total des dépenses marquées « 0 » (la dépense n'a aucun impact sur le marqueur)	Montant total des dépenses non marquées (la dépense ne prend pas en compte le marqueur)
Égalité entre les femmes et les hommes	5 362 065	26 798 075	10 205 720	73 726 459
Biodiversité	3 001 025	9 279 533	27 288 902	76 522 859
Changement climatique-atténuation	2 160 050	11 394 539	27 392 944	75 144 786
Changement climatique-adaptation	3 622 126	12 093 962	26 176 156	74 200 075
Lutte contre la désertification	1 564 456	8 108 702	29 970 518	76 448 643
Développement participatif/ bonne gestion des affaires publiques	8 148 784	16 294 470	21 088 867	70 560 198
Réduction des risques de catastrophe	569 040	3 689 673	32 952 083	78 881 523
Nutrition	2 864 318	5 249 311	26 665 238	78 313 452
Inclusion et autonomisation des personnes handicapées	13 171 191	2 398 032	21 152 711	79 370 385

G 14

GRAPHIQUE 14 / Pourcentage de dépenses d'APD 2018 marquées

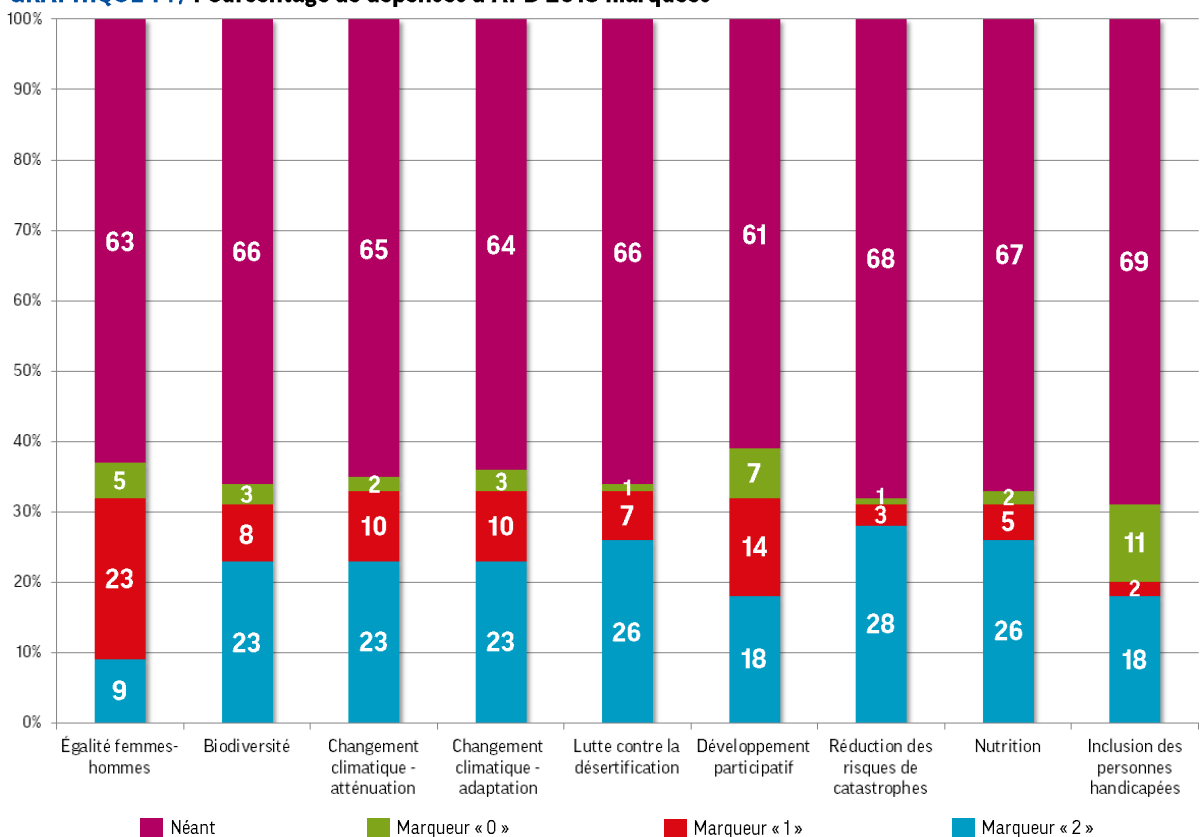


TABLEAU 18 / Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD effective pour la notification des apports de 2018, 2019 et 2020

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < = 1 005 \$ en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inf. (RNB par habitant 1 006 \$ - 3 955 \$ en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche sup. (RNB par habitant 3 956 \$ - 12 235 \$ en 2016)
Afghanistan Angola ⁽¹⁾ Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge Comores Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Haïti Îles Salomon Kiribati République démocratique populaire lao Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Ouganda République centrafricaine République démocratique du Congo Rwanda Sao Tomé-et-Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Soudan du Sud Tanzanie Tchad Timor-Leste Togo Tuvalu Vanuatu ⁽²⁾ Yémen Zambie	République populaire démocratique de Corée Zimbabwe	Arménie Bolivie Cabo Verde Cameroun Cisjordanie et bande de Gaza Congo Côte d'Ivoire Égypte El Salvador Géorgie Ghana Guatemala Honduras Inde Indonésie Jordanie Kenya Kirghizistan Kosovo Maroc Micronésie Moldova Mongolie Nicaragua Nigéria Ouzbékistan Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines République arabe syrienne Sri Lanka Swaziland Tokélaou Tunisie Ukraine Vietnam	Afrique du Sud Albanie Algérie Antigua-et-Barbuda ⁽³⁾ Argentine Azerbaïdjan Biélorus Belize Bosnie-Herzégovine Botswana Brésil Chine (République populaire de) Colombie Costa Rica Cuba Dominique Équateur Ex-République yougoslave de Macédoine Fidji Gabon Grenade Guinée équatoriale Guyana Îles Cook ⁽⁴⁾ Îles Marshall Iran Iraq Jamaïque Kazakhstan Liban Libye Malaisie Maldives Maurice Mexique Monténégro Montserrat Namibie Nauru Niue Palaos ⁽³⁾ Panama Paraguay Pérou République dominicaine Sainte-Hélène Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les-Grenadines Samoa Serbie Suriname Thaïlande Tonga Turkménistan Turquie Venezuela

(1) La résolution A/RES/70/253 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée le 12 février 2016, stipule que l'Angola sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés cinq ans après l'adoption de la résolution, c'est-à-dire le 12 février 2021. La résolution A/RES/68/18 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée le 4 décembre 2013, stipule que le Vanuatu sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés quatre ans après l'adoption de la résolution, soit le 4 décembre 2017. La résolution A/RES/70/78 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée le 9 décembre 2015, prévoit de prolonger de trois ans, soit jusqu'au 4 décembre 2020, la période préparatoire précédant le retrait du Vanuatu de cette catégorie, en raison des conséquences particulièrement néfastes que le cyclone Pamaeues pour le progrès économique et social de ce pays.

(2) Antigua-et-Barbuda a dépassé le seuil de haut revenu en 2015 et 2016, et les Palaos l'ont dépassé en 2016. En vertu des règles du CAD relatives à la révision de la liste, si ces pays se maintiennent au-dessus du seuil de haut revenu jusqu'en 2019, il sera proposé de les retirer de la liste lors du réexamen de 2020.

(3) Lors d'un examen exceptionnel en juillet 2019, le CAD est convenu du retrait de la Liste des Îles Cook le 1^{er} janvier 2020.

T19

TABLEAU 19 / Liste des pays prioritaires de l'aide française établie par le CICID de 2018

Les pays prioritaires de l'aide française au développement, concentrant plus de la moitié de l'effort en subvention de l'État et plus des deux-tiers des subventions mises en œuvre par l'agence française de développement hors fonds dédiés à la préparation de projets.

Bénin

Burkina Faso

Burundi

Comores

Djibouti

Éthiopie

Gambie

Guinée

Haïti

Libéria

Madagascar

Mali

Mauritanie

Niger

République centrafricaine

République démocratique du Congo

Sénégal

Tchad

Togo

La France est le cinquième contributeur mondial d'aide publique au développement (APD). Les collectivités territoriales françaises contribuent à cette aide et leurs actions viennent renforcer les effets de l'APD française :

- En permettant à l'APD de se diffuser dans les territoires de nombreux pays partenaires. En 2018, 92 pays étaient concernés par l'APD des collectivités françaises.
- En couplant l'APD à d'autres projets non-éligibles à l'APD mais complémentaires, tels que des projets culturels, d'échanges de jeunes, d'accompagnement et de promotion des entreprises, etc.
- En facilitant la reconnaissance des autorités locales et régionales comme des acteurs pivots pour le développement inclusif de tous les territoires d'un pays.

Chaque année, les collectivités territoriales françaises et leurs groupements doivent déclarer leur contribution à l'APD, (article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales), sur le site www.cncd.fr. Ces données sont ensuite prises en compte dans l'APD de la France et figurent dans le rapport annuel du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Ce rapport a pour objectif de présenter de manière détaillée l'APD des collectivités territoriales en 2018. Il s'appuie sur les données collectées auprès des collectivités territoriales lors de la campagne de télédéclaration 2018.

Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

Instituée par la loi du 6 février 1992, la CNCD rassemble à parité les représentants de 8 associations nationales de collectivités locales, des ministères concernés par l'action extérieure des collectivités territoriales et de six opérateurs du MEAE. Elle peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Son secrétariat général est assuré par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
57, boulevard des Invalides, 75007 Paris
01 43 17 62 64 • secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr/cncd • Twitter : @CNCD_Fr

Collecte et rédaction : Marie Rodriguez • Conception graphique : Frédéric Joffre • Réalisation : Pauline May
Iconographie : Icon Pond • Crédits photographiques page 7 : © MEAE/Frédéric de La Mure/Fabienne Douce
Impression : Service reprographie du MEAE - DIL - La Courneuve